COMMUNE DE BEAUFORT

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Bureau Natura
Environnement Urbanisme

3.1.b PLAN DE ZONAGE 1/5000ième - Sud

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour, Le, Le Maire,	POS approuvé le : Mis en révision le :	30 juin 2000 27 mars 2003
	P.L.U. arrêté le : Arrêté d'enquête publique du : Enquête publique du : au :	04 février 2005 07 juin 2005 24 juin 2005 25 juillet 2005
Pour copie conforme Le Maire,	P.L.U. approuvé le : Modification simplifiée n°1 le :	18 novembre 2005

LEGENDE

ZONES A URBANISER :
AUY1 : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation, à vocation d'activités
AUY2 : Zone à urbaniser destinée à l'accueil d'activités, non ouverte à l'urbanisation (ne pouvant être urbanisée qu'à l'occasion d'une modification ou d'une révision du PLU)

ZONE AGRICOLE :
A : Zone agricole

ZONES NATURELLES :
N : Zone naturelle
NHL : Zone correspondant à des espaces de taille et de capacité d'accueil limitées (art. R.123-8 du Code de l'Urbanisme)

(* : Les zonages des zones concernées du marais "Ci" correspondent aux zonages "de sauvegarde" (conservation et mise en valeur des espaces naturels, des sites, des paysages, des compartiments biologiques, des milieux naturels, des ressources en eau, hydrologie, compartiments biologiques, ressource en eau, ...).

Risque géologique moyen (risque maîtrisable - constructions soumises à étude géotechnique préalable)

Risque géologique fort (constructions interdites)

Bâtiment agricole ***(pour information - Janvier 2004)***

Bande de bruit liée aux infrastructures de transports terrestres

Emplacement réservé

Espace Boisé Classé (E.B.C.)

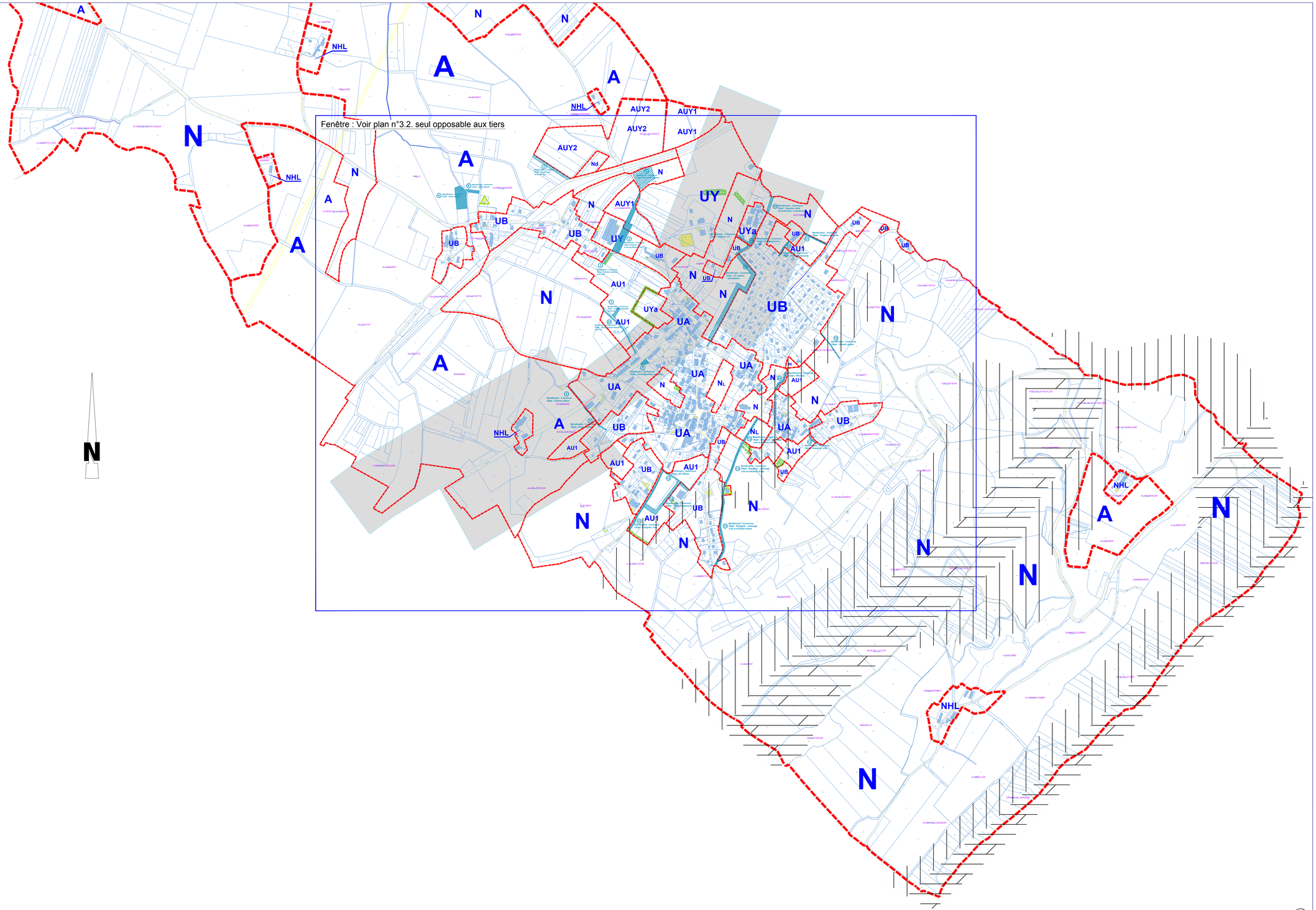

Bureau Natura
12 septembre 2005